

Réponse

Q1-A

Réponse du Conseil administratif à la question écrite « prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS »

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le 22 août 2021, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la question écrite susmentionnée, dont la teneur est la suivante :

« Certain.e.s conseiller.ère.s ont appris dernièrement que les 4 panneaux "leds" situés sur notre commune vont être changés, constatant les trop fréquents dysfonctionnements depuis leur couteuse installation. Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 avril courant, j'avais déjà évoqué les problèmes d'affichage qui survenaient très souvent sur les panneaux "leds" de la commune. Lors de la précédente législature, ces panneaux ont été présentés comme étant pourvus de, je cite : "La technologie est largement éprouvée et tout à fait au point." Il a également été fait mention que : "Il est préférable de travailler avec des entreprises fiables qui ont déjà développés sur le territoire suisse ce type de panneau".

Suite au remplacement prévu de ces merveilles technologiques (par ailleurs très gourmandes en énergie) et conformément à l'art. 31 du règlement du Conseil municipal, ma question au Conseil administratif est la suivante :

- Ces remplacements seront-ils couverts totalement par la garantie ?
- Si ça n'est pas le cas, qu'entend-on dès lors, par garantie ?
- Va-t-on se diriger vers une commande/gestion centralisée de tous les panneaux afin de ne pas répéter les mêmes erreurs ?
- Si oui, le coût final en sera-t-il réduit d'autant ?
- Ces nouveaux panneaux seront-ils totalement équipés, ou doit-on encore s'attendre à de nombreux ajustements/ajouts techniques ?
- Comment se fait-il qu'une grande partie des textes présentés sur ces panneaux soit parfaitement illisible?
- Les dimensions des panneaux ont été indiquées dans le message de présentation. Cependant, un de ces panneaux est sensiblement plus grand que les dimensions indiquées. Pourquoi ?

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite. »

Conformément à l'art. 31 al. 2 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif a l'avantage de présenter la présente réponse.

Le Conseil administratif répond comme suit à la question relative aux panneaux leds :

Dans le courant de l'année 2018, le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal un message visant à acquérir des panneaux à messages variables. Ce message faisait suite à de nombreuses demandes formulées en commission, de la culture et de la communication notamment, visant à faire remplacer les bâches en plastique au travers desquelles étaient promues la manifestation organisée sur le territoire de la commune.

Il convient de noter, au passage, que l'impression de ces bâches en plastique était coûteuse et discutable sur le plan du développement durable, puisqu'elles ne pouvaient que très rarement être réutilisées. L'utilisation, une seule fois, de ces bâches en plastique avait fait l'objet de remarques et avait conduit le Conseil administratif à envisager d'autres possibilités.

Après de nombreux mois d'études et l'approche de plusieurs fournisseurs potentiels, mentionnés dans le message présenté au Conseil municipal le 16 avril 2018, le Conseil administratif a acquis la conviction qu'une collaboration avec l'entreprise Signal, avec laquelle la Ville de Versoix travaille depuis de nombreuses années, présentait des garanties de qualité et de service après-vente adéquates, compte tenu de la dimension particulièrement novatrice du dispositif proposé.

Suite à l'adoption du crédit par le Conseil municipal, dans le contexte des travaux de requalification de la route de Suisse et des déviations nécessaires par la route de l'Etraz, le premier de ces panneaux a été installé à hauteur d'Ecogia pour la rentrée de septembre 2018. Celui de Montfleury a été installé en février 2019. Le troisième de ces panneaux a été installé le 12 mars 2020, à hauteur de la plage de la Bécassine. Les nombreuses pannes ont conduit à éteindre les panneaux durant plusieurs mois en 2019 et au début de l'année 2020 et à changer intégralement les leds de l'Etraz et de Montfleury (fin 2019-début 2020). Le dernier a été installé en janvier 2021 à hauteur du bâtiment abritant la Coop et le Lake Geneva hôtel. Il est incontestable que de très nombreux dysfonctionnements ont obéré le fonctionnement de ces panneaux et que les attentes n'ont pas été remplies. A de très nombreuses reprises, les services communaux ont fait part de leur insatisfaction auprès des fournisseurs et ont insisté pour que des améliorations importantes soient mises en vigueur.

Le 28 octobre 2020, le Conseil administratif a reçu les représentants de l'entreprise Signal pour faire part de son mécontentement en lien avec le mauvais fonctionnement de ces panneaux. La société a admis les remarques. Globalement, elles portaient sur le suivi des pannes, avec un temps d'intervention trop long, la stabilité du système, lequel enregistrait trop de perturbations liées aux mises à jour du système d'exploitation informatique et à la gestion des panneaux trop instable. Une question de sécurité, soit l'absence de possibilité d'éteindre les panneaux en cas de hacking ou autre perturbation majeure, a aussi été traitée avec le fournisseur.

Depuis la rencontre entre le CA et la société Signal, grâce aussi aux propositions formulées entre les utilisateurs de la Ville de Versoix et les représentants de l'entreprise pour trouver des solutions d'interventions plus adéquates, le nombre de pannes est en forte diminution. Les instabilités liées au logiciel d'exploitation sont mieux maîtrisées et les dysfonctionnements sont en baisse.

En avril 2021, le Conseil administratif, à l'occasion de la réception officielle du quatrième panneau à messages variables, avait prévu d'écrire un courrier à la société Signal pour demander une prolongation de garantie à charge de l'entreprise, compte tenu des pannes enregistrées jusqu'à ce jour. A cette occasion, grâce aux relations de partenariat de qualité entre Signal et la Ville de Versoix, l'entreprise a spontanément proposé une nouvelle offre consistant à remplacer tous les panneaux à messages variables par des objets entièrement neufs, de meilleure qualité technique et visuelle. Ce remplacement est proposé sans frais d'investissement, soit sous garantie, à l'exception des frais d'installation, fixés à CHF 8'000 pour la totalité des travaux.

De manière synthétique, les panneaux, dont le premier est installé depuis plus de trois ans et le dernier depuis environ onze mois, seront tous remplacés par des panneaux entièrement neufs, bénéficiant des nouveaux développements et d'une meilleure qualité visuelle. Ils seront à nouveau garantis pour une durée de deux ans. En raison de la crise actuelle de production de semi-conducteurs, les travaux de remplacement, prévus initialement cet automne, sont repoussés au printemps prochain.

A ce jour, le montant total payé par la Ville de Versoix pour l'installation et l'entretien de ces panneaux se monte à CHF 184'725.75. Un engagement de CHF 8'000.- pour le changement de panneaux est approuvé. Le montant total du crédit voté par le Conseil municipal est de CHF 290'000.-. Aucun dépassement n'est donc à prévoir.

Questions :

- Ces remplacements seront-ils couverts par la garantie ?

Les frais d'installation à hauteur de CHF 8'000 sont à charge de la Ville de Versoix. Les panneaux neufs sont entièrement pris en charge par la garantie et sont à nouveau couverts par une garantie de deux ans.

- Va-t-on se diriger vers une commande/gestion centralisée de tous les panneaux afin de ne pas répéter les mêmes erreurs ?

A ce jour, Versoix joue un rôle précurseur dans le développement de ce projet dans le canton de Genève. Il n'existe pas de système de gestion centralisée des commandes à cette échelle. Rien ne s'oppose cependant à un travail en commun avec d'autres entités publiques au cas où certaines viendraient à être intéressées.

- Si oui, le coût final en sera-t-il réduit d'autant ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question autrement que sur le plan théorique. Les montants payés jusqu'à ce jour sont intégralement couverts par le crédit voté par le Conseil municipal. Aucun frais de maintenance ou d'intervention n'a été porté à charge de la Ville de Versoix jusqu'à ce jour. Le fait d'être parmi les précurseurs et de travailler avec une entreprise réputée se révèle, sur ce point, très avantageux.

- Ces nouveaux panneaux seront-ils totalement équipés ou doit-on s'attendre à de nombreux ajustements/ajouts techniques ?

A priori, les panneaux sont entièrement équipés. Le seul ajout demandé jusqu'à ce jour, par rapport à la commande initiale, est la fonctionnalité d'extinction à distance en cas de hacking. Il s'agit d'une mesure de précaution au cas où surviendrait un événement. Tous les autres équipements sont en phase avec la commande.

- Comment se fait-il qu'une grande partie des textes présentés sur ces panneaux soient parfaitement illisibles ?

Les panneaux promeuvent les manifestations locales, qu'elles soient organisées par la Ville de Versoix ou par des associations. Des listes de diffusion d'images publient les documents transmis par les organisateurs de manifestations, sans retouches sur les images d'origine. Cette façon de faire a été décidée par le Conseil administratif en lien avec le respect des droits à l'image de chacun des organisateurs (propriété intellectuelle) et pour des raisons de capacités internes à l'administration : le secteur de la communication ne dispose pas de graphiste pour gérer ce type de travail. Cela étant, il existe effectivement de grandes

différences d'une manifestation à l'autre et d'une image à l'autre. Dans certaines situations, par exemple au début de l'automne, plus de trente images différentes étaient diffusées. A raison de dix secondes par image, cela représente cinq minutes d'images différentes. Il convient d'ajouter que, dans le contexte de la crise sanitaire, les panneaux ont joué un rôle de relais des messages préventifs et informatifs diffusés par les autorités et que cette diffusion, en plus de celles par les réseaux sociaux et le site internet, ont reçu un très bon écho.

- Les dimensions des panneaux ont été indiquées dans le message de présentation. Cependant, un des panneaux est sensiblement plus grand que les dimensions indiquées. Pourquoi?

Le Conseil administratif a décidé, sur la base des recommandations des techniciens, d'augmenter la taille du panneau se trouvant à Ecogia afin de faciliter la vision. Le tronçon permettant de rouler à 60 km/h, il est adéquat de mettre un panneau plus aisément visible afin d'éviter la distraction des conducteurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous souhaite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, bonne réception de la présente réponse.